

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 MAI 2024

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
11/04/2024

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

Séance du 18 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois d'avril à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-24 création poste
adjoint technique principal
1ère classe

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine est désignée secrétaire de séance.

Madame le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :


1. La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour les services techniques à compter du 1^{er} juillet 2024.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

 BOULAY Marievonne

Le secrétaire de séance


 JOLY-LAVRIEUX Martine

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
25 AVR. 2024

Déposé en ligne le 26/04/2024